



**PATINAGE
QUÉBEC**



**Patinage
Canada**

AMENDEMENTS PROPOSÉS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE PATINAGE QUÉBEC – 3 MAI 2025

PROPOSITION D'AMENDEMENTS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Conformément à l'article 12,4 des règlements généraux, le conseil d'administration de Patinage Québec a unanimement approuvé les amendements proposés aux Règlements généraux de Patinage Québec et recommande la ratification à l'assemblée générale annuelle 2025.

CHANGEMENTS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

2 CATÉGORIE DE MEMBRES	Commentaires et explications
<p>2.1.3 Associations régionales :</p> <p>Patinage Québec peut octroyer, suspendre ou retirer le statut de Membre aux associations régionales à l'intérieur de son territoire. Les régions sont formées selon la cartographie provinciale et font partie de Patinage Québec. Chacune des régions est gérée par une association régionale.</p> <p>Afin d'être reconnues Membre de Patinage Québec, les associations régionales doivent être constituées en organisme à but non lucratif, se doter d'un conseil d'administration, de règlements généraux et tenir une assemblée des membres annuellement. <u>Les associations régionales doivent également se conformer à la Politique sur les associations régionales de Patinage Québec, ainsi qu'à tous amendements, modifications, ou remplacement à cette politique, telle que ceux-ci peuvent être déterminés par résolution ordinaire, dûment adoptée par le conseil d'administration.</u></p>	<p>La politique sur les associations régionales a été approuvée après la révision des règlements généraux.</p> <p>L'ajout de cette clause permet d'avoir des critères similaires de reconnaissance pour les associations régionales, les clubs et les écoles de patinage. De fait, l'article 2.1.1 prévoit déjà que les clubs et les écoles de patinage doivent se conformer à la Politique sur les clubs et les écoles.</p>



AMENDEMENTS PROPOSÉS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE PATINAGE QUÉBEC – 3 MAI 2025

PROPOSITION D'AMENDEMENTS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

ANNEXE 1 : LISTE DES POLITIQUES	Commentaires et explications
<p>Conformément à la section « Rôles et responsabilités du conseil d'administration de Patinage Québec » des présents règlements généraux, le conseil d'administration adopte et examine périodiquement ses politiques, et plus spécifiquement, celles listées ci-dessous. À cet effet, il inscrit dans son plan de travail un suivi des politiques de Patinage Québec ainsi que la préparation d'un rapport annuel de leur application.</p> <p>Il est entendu que la liste des politiques ci-dessous est non-exhaustives et que le conseil d'administration peut en ajouter ou regrouper plusieurs thèmes au sein d'une même politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Politiques sur la gouvernance; – Politique sur les codes de conduite, d'éthique et de déontologie des différents intervenants; – Politique sur l'encadrement budgétaire; – Politique sur les frais d'inscription et les remboursements; – Politique en matière d'approvisionnement; – Politique sur les remboursements des dépenses des intervenants; – Politiques de gestion du personnel comprend la dotation, la rémunération, la promotion, la formation, le Code de conduite, les conditions et le contrat de travail de la direction générale, les indemnités et autres conditions de départ; – Politique de vérifications des antécédents judiciaires; – Politique sur la protection des renseignements personnels de confidentialité et d'accès à l'information; – <u>Politique sur le règlement des différends;</u> – <u>Politique sur les témoignages de reconnaissance, les cadeaux et autres objets promotionnels</u> 	<p>La liste des politiques a été mise à jour avec celles actuellement en vigueur.</p>



AMENDEMENTS PROPOSÉS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE PATINAGE QUÉBEC – 3 MAI 2025

PROPOSITION D'AMENDEMENTS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

<p>à l'intention des dirigeants, du personnel et des membres;</p> <ul style="list-style-type: none">– <u>D</u>éclaration de services aux membres;– <u>P</u>olitique d'évaluation de gestion des risques;– <u>P</u>olitique concernant l'usage de la raison sociale, du logo et autre matériel d'identité et de promotion;– <u>P</u>olitique sur la propriété intellectuelle;– <u>P</u>olitique sur les clubs et les écoles de patinage;– <u>P</u>olitique sur les associations régionales;– <u>P</u>olitiques de régie sportive.	
--	--